Informations de base

1994/0217(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables (modif. règl. 1765/92/CEE) **Subject** 3.10.14 Soutien aux producteurs, primes et aides agricoles	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	DES PLACES Edouard C. M.P. (EDN)	12/10/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	1816	1994-12-12

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/10/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0404	Résumé
24/10/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/11/1994	Vote en commission		Résumé
14/11/1994	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0060/1994	
18/11/1994	Débat en plénière		
12/12/1994	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
12/12/1994	Fin de la procédure au Parlement		
21/12/1994	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1994/0217(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 170 Traité CE (avant Amsterdam) E 042 Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/06076

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0060/1994 JO C 341 05.12.1994, p. 0013	14/11/1994	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0164/1994 JO C 363 19.12.1994, p. 0008-0013	30/11/1994	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1994)0404 JO C 297 25.10.1994, p. 0020	03/10/1994	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1994/3116
JO L 330 21.12.1994, p. 0001 Résumé

Régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables (modif. règl. 1765/92/CEE)

1994/0217(CNS) - 12/12/1994 - Acte final

Le règlement du Conseil apporte certaines modifications au régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables (blé dur, graines oléagineuses) Le nouveau règlement vise deux types de mesures applicables à partir de la campagne 1995/96 : - l'octroi d'une aide de 115 ECU/ha pour une surface limitée à 50.000 ha emblavée en blé dur, hors les zones traditionnelles en France et prévoir une augmentation des surfaces reconnues comme zones traditionnelles de production de blé dur en Espagne (+ 20.000 ha), au Portugal (+ 5.000 ha) et en Italie (+ 5.000 ha); - en Allemagne, une différenciation entre Länder des pénalités découlant d'un éventuel dépassement simultané de la superficie maximale garantie pour les oléagineux et de la superficie nationale de référence. - permettre aux Etats membres de limiter les superficies pour lesquelles un producteur peut recevoir des paiements compensatoires spécifiques à la culture de graines oléagineuses.

Régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables (modif. règl. 1765/92/CEE)

1994/0217(CNS) - 30/11/1994 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a approuvé la proposition de la Commission sous réserve des trois modifications qu'il y a apportées. Ces amendements ont pour objet: - de donner aux Etats membres la possibilité de procéder à l'autolimitation des surfaces arables susceptibles d'être garanties, grâce à la fixation de grandeurs cibles, - autoriser les Etats membres, qui ont procédé à une régionalisation des superficies de base, à faire un rééquilibrage des surfaces cultivées pour lesquelles un demande d'aide a été présentée, - attribuer à la Commission la faculté d'habiliter les Etats membres à prendre des mesures appropriées pour éviter un dépassement excessif de la superficie maximale garantie. (la Commission n'a pas accepté cet amendement)

Régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables (modif. règl. 1765/92/CEE)

1994/0217(CNS) - 03/10/1994 - Document de base législatif

La proposition de règlement du Conseil vise deux types de mesures applicables à partir d ela campagne 1995/1996 : - prévoir l'octroi d'une aide de 115 ECU/ha pour une surface limitée à 50.000 ha emblavée en blé dur, hors les zones traditionnelles en France et prévoir une augmentation des surfaces reconnues comme zone traditionnelles de production de blé dur en Espagne (+ 20.000 ha) et en Italie (+ 5.000); - prévoir en Allemagne, une différenciation entre Länder des pénalités découlant d'un éventuel dépassement simultané de la superficie maximale garantie pour les oléagineux et de la superficie nationale de référence.